

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2013

L'an deux mille treize

le sept mars

le Conseil Municipal de la Commune de Panazol,  
dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à  
la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Jean-Paul DURET, Maire**

*Date de convocation du Conseil Municipal : 27 février 2013*

*Nombre de conseillers*

*en exercice : 29*

*présents : 24*

**Présents** : DURET Jean-Paul, Maire, GONTIER Martine, PARSY Henri, BELLEZANE Isabelle, SARRAZY Laure, DESBORDES Robert, DAMAYE Martine, FOURGNAUD Daniel, JAUBERT Marc, FAUREAU Annick, ZABALETA Emilio, SALVAN Bernadette, BONNAUD Jean-François (arrivé à 19h35), LEVEAU Philippe, CATALAN PAVIA Carole, ROBERT Marie-Pierre, DESMOULIN Christian, TABOURET Martine, NOUHAUT Martine, COMTE Bruno, LERICHE Martine, LEBLOIS Thierry, GOURDI Francis, MARCHEGAY-CUROT Marie-Agnès.

## **Excusés avec procuration :**

Francis BOLUDA, procuration à Annick FAUREAU en date du 7 mars 2013

Alexandre LAJOURMARD, procuration à Henri PARSY en date du 6 mars 2013

Stéphanie PANTEIX, procuration à Jean-Paul DURET, en date du 6 mars 2013.

Jean DARDENNE, procuration à Marie-Agnès MARCHEGAY CUROT en date du 4 mars 2013

Sandrine FRANCOIS, procuration à Philippe LEVEAU, en date du 7 mars 2013

**Secrétaire de séance** : Martine GONTIER.

## **FINANCES**

**OBJET : Débat d'Orientations Budgétaires – Exercice Budgétaire 2013**

**Délibération 2013 – 12**

Conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 21 du règlement intérieur du Conseil Municipal, le débat sur les orientations budgétaires a lieu dans le délai de deux mois précédant l'examen du Budget Primitif.

Les conseillers municipaux ont été destinataires des données synthétiques sur la situation financière de la commune contenant des éléments d'analyse rétrospective et prospective, telles que jointes en annexe à la présente délibération.

Monsieur le Président présente à l'Assemblée le contexte économique et financier dans lequel se place ce débat d'orientations budgétaires.

Il rappelle les grandes lignes de la loi de finances pour 2013, qui poursuit la politique de gel en valeur des dotations versées aux collectivités locales, afin de participer à l'effort de redressement des Finances Publiques. Dans la continuité des années précédentes, ce contexte financier défavorable doit conduire la Ville de Panazol, à adopter une approche extrêmement prudente des dépenses de fonctionnement et d'investissement.

De plus, l'élaboration du budget primitif pour 2013 s'inscrit dans un contexte national particulier, lié à la mise en œuvre de réformes importantes dans le domaine de l'éducation et de la jeunesse (aménagement des rythmes scolaires, modulation de la tarification à l'ALSH). Elles impacteront de façon très significative l'équilibre budgétaire du Budget Principal, du Budget de la Caisse des Ecoles, ainsi que du Budget du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), à compter de la rentrée scolaire de Septembre 2013.

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les grandes lignes du débat d'orientations budgétaires 2013, développées dans le rapport annexé à la présente délibération.

Il précise que dans ce contexte économique et législatif, l'enjeu majeur de cet exercice est de maintenir une rigueur dans la maîtrise budgétaire des dépenses de fonctionnement et d'investissement.

- ❖ S'agissant de la **section de fonctionnement**, il conviendra de contenir les dépenses réelles de fonctionnement, dont l'augmentation prévisionnelle au niveau du budget primitif et avec les RAR 2012, serait limitée à 2.2 %, par rapport au BP+DM 2012. L'année 2013 devrait connaître une progression modérée de la masse salariale. Dans l'hypothèse d'une évolution des taux (1 %) et compte-tenu des incertitudes sur les dotations d'Etat, la section de fonctionnement s'équilibrerait ainsi à **10 016 k€**.
  
- ❖ S'agissant de la **section d'investissement** : le volume global des dépenses budgétées au titre des programmes d'investissement 2013 (hors voirie LM) s'élèverait à **3 376 k€** (dont **698 k€** de restes à réaliser de dépenses).

Monsieur le Président présente à l'Assemblée le contenu du programme d'investissement, dont les principales opérations sont listées ci-après (hors restes à réaliser 2012 et travaux réalisés par Limoges Métropole) :

#### **1- Principaux aménagements liés au Patrimoine bâti communal :**

- Poursuite du projet de construction de la salle spécialisée de gymnastique
- Poursuite des études de maîtrise d'œuvre pour le relogement du RAM et du LAEP au sein de l'immeuble Domau'lim du centre-bourg
- Lancement des études préliminaires liées à la restructuration-extension de l'Ecole Pauline Kergomard (Diagnostic + APS)
- Démarrage de la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux liés à la rénovation thermique de l'école Pauline Kergomard (isolation des combles + réfection de la chaufferie)
- Réalisation d'une étude de faisabilité et d'opportunité pour l'amélioration de l'efficacité énergétique du bâtiment Jaurès (isolation des toitures et façades)
- Poursuite des travaux de mise en accessibilité des bâtiments (Pain et Soleil, Espace Jules Verne, CTM...)
- Relance des études de maîtrise d'œuvre liées à la rénovation de la salle Cocteau (accessibilité et confort d'usage)
- Construction en extension du bâtiment existant d'un bloc sanitaire accessible aux personnes handicapées au local de l'amicale de Soudanas
- Engagement d'une 2<sup>nde</sup> tranche de travaux visant à l'amélioration acoustique des salles d'accueil de l'ALSH Jules Verne
- Travaux de réfection dans les écoles et multi accueils : réfection des sols dans 4 classes de l'école Pauline Kergomard ; réalisation d'un dallage dans le sous-sol du bâtiment Turgot 4 ; réfection des peintures de 2 classes et des sols amortissant à l'Ecole Maternelle Wallon ; remplacement du sol amortissant au multi accueil Les P'tits Loups
- Remplacement de l'Autocom de la Mairie et réalisation d'une interconnexion par fibre optique entre la Mairie et le Centre Technique Municipal
- Achèvement des travaux à la médiathèque

## 2- Principaux Aménagements liés à la Voirie, aux Réseaux et à l'Environnement

- Travaux d'aménagement des abords de la médiathèque/restructuration des réseaux électrique
- Travaux de voirie sur domaine privé communal (entrée de ville La Quintaine, accès Poste, élargissement rue Leplay, Saint Exupéry, les Prades)
- Travaux d'effacement des réseaux et éclairage public (secteur rue des Vignes 1<sup>er</sup> tronçon, St Exupéry)
- Poursuite de la politique d'acquisitions de terrain voirie (Secteur St Exupéry, des Vignes)
- Travaux de Sécurisation de l'étang de la Beausserie (digue, vidange, passerelle)
- Réfection/valorisation des ponts non routiers dans la vallée de l'Auzette
- Travaux d'aménagements (plantations, gestion des eaux de pluie, sécurisation de maçonnerie, stationnement) Parc de Morpiénas
- Travaux d'aménagement d'un espace cinéraire

## 3- Principaux projets liés à l'Aménagement du territoire

- Prescription de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme
- Réalisation d'une étude pour la requalification commerciale du Centre-ville

### SYNTHESE SECTION D'INVESTISSEMENT

	RECETTES D'INVESTISSEMENT Prévisionnel 2013	
	RAR 2012	BP13 +RAR
Excédent reporté	-	1 260 k€
Affectation (si 100% en 2013)	-	475 k€
RPI (FCTVA, subventions, TA, divers, Cptl récupérable)	652 k€	2 066 k€
dont FCTVA	-	580 k€
dont TLE puis TA	-	110 k€
dont Subventions	652 k€	1 010 k€
dont Capital récupérable	-	366 k€
EMPRUNT	-	372 k€
<b>RECETTES REELLES</b>	<b>652 k€</b>	<b>4 173 k€</b>
<b>ORDRE</b>	-	<b>242k€</b>
Virement (si + 1% des taux TH, FB, FNB)	- k€	71 k€
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>652 k€</b>	<b>4 486 k€</b>

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT Prévisionnel 2013	
	RAR 2012	BP13 +RAR
Capital remboursé	-	1 110 k€
Voirie, éclairage, environnement, acquisitions foncières	320 k€	1 097k€
Bâtiments hors médiathèque	120 k€	1 766 k€
Médiathèque	172 k€	237k€
Matériel et véhicules	86 k€	276k€
<b>TOTAL PROGRAMMES PANAZOL</b>	<b>698 k€</b>	<b>3 376 k€</b>
<b>ORDRE</b>	<b>0k€</b>	<b>0k€</b>
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>698 k€</b>	<b>4 486 k€</b>
<b>Voirie LM</b>	<b>-</b>	<b>650 k€</b>

M. le Maire invite M. PARSY, adjoint au Maire en charge des Finances, à exposer une synthèse des différents documents d'orientations budgétaires.

M. le Maire indique que si la Ville de Panazol souhaite maintenir un niveau d'investissement et une qualité de services, comparables aux collectivités de strate démographique identique, il est nécessaire de faire évoluer les taux d'imposition.

M. COMTE, conseiller municipal, rappelle le niveau de la pression fiscale sur les budgets des ménages depuis 2008. Il indique qu'en incluant la part intercommunale et départementale, l'impact est réellement significatif. A titre indicatif, l'augmentation (TH+FB) serait, selon lui, évaluée à + 430 € sur 6 ans pour un couple.

M. le Maire précise tout d'abord que l'augmentation appliquée chaque année est inférieure au niveau d'évolution qui avait été projeté dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI : +2.5%). En outre, il rappelle qu'il convient de nuancer ces estimations en fonction du nombre de personnes redevables, de la recomposition des familles...

Mme TABOURET, conseillère municipal groupe PS, indique en effet qu'il existe une exonération de la taxe d'habitation pour les personnes à revenus modérés.

M. COMTE, conseiller municipal, souhaite revenir sur les incidences liées à la mise en place de la taxe d'aménagement (ex-TLE : taxe locale d'équipement), qui correspond selon lui à la création d'un nouvel impôt. Sur la base des taux adoptés, il indique que cette réforme de la fiscalité de l'aménagement vient stigmatiser les primo-accédants à la propriété.

Mme GONTIER, Premier Adjoint en charge de l'urbanisme, indique que la taxe d'aménagement comprend également une part départementale non négligeable, sur laquelle la collectivité n'a aucune maîtrise. Elle précise que dans un souci d'équité, il semblait opportun de maintenir les taux cette année, au regard du contexte immobilier défavorable (baisse du nombre de permis de construire). Elle indique par ailleurs que cette taxe permet à la collectivité de financer des équipements pour la population.

M. le Maire rappelle que la mise en place de la réforme de la fiscalité de l'aménagement à Panazol s'est appuyée sur une analyse approfondie de différentes simulations présentées en commission Urbanisme. Il précise que les taux appliqués à Panazol sont modérés, au regard de ceux pratiqués dans les communes de l'Agglomération de Limoges Métropole.

M. le Maire attire l'attention de M. COMTE sur la réalité des contraintes économiques et financières qui pèsent sur les collectivités. Il l'interroge sur les perspectives d'équilibre d'un budget, intégrant à la fois une baisse des dotations d'Etat et une baisse de la fiscalité des ménages.

M. PARSY, adjoint au Maire en charge des Finances, invite l'Assemblée à consulter l'évolution des recettes liées à la TLE puis à la TA à Panazol, sur la base des éléments figurant dans le dossier des Orientations Budgétaires (moyenne annuelle des recettes perçues depuis 2008 : 177 000 €, à comparer avec la recette prévisionnelle pour 2013 : 110 000€).

M. ZABALETA, conseiller municipal délégué à la vie quotidienne, rappelle que la Ville de Panazol, avec une population de plus de 10 000 habitants, se doit de répondre à une forte attente des nouveaux habitants, en terme de qualité de services, d'équipements. Il précise qu'en contrepartie il n'est pas incohérent de faire évoluer la fiscalité en conséquence.

**OBJET : Recensement des contrats et marchés publics conclus au cours de l'année 2012**

**Délibération 2013 – 13**

Monsieur le Président précise à l'Assemblée les dispositions du Code des Marchés Publics (article 133) qui prévoient qu'au cours du premier trimestre de chaque année, le pouvoir adjudicateur publie sur le support de son choix la liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires.

Monsieur le Président invite l'Assemblée à prendre connaissance du recensement des marchés publics et des contrats conclus au cours de l'année 2012, dont une synthèse est annexée à la présente délibération. Il précise que cette liste est établie dans les conditions définies par l'arrêté du 21 Juillet 2011, qui indique, de manière séparée, les marchés relatifs aux travaux, aux fournitures et aux services.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- prend connaissance des contrats et marchés publics passés au cours de l'année 2012
- donne pouvoir au Maire pour procéder à la publication de la liste ci-après annexée.

**AFFAIRES GENERALES**

**Convention de partenariat avec l'Association objectif DIOFOR développement**

**Délibération 2013 – 14**

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée sa délibération en date du 24 novembre 2011 portant adoption du projet de coopération décentralisée avec la Commune de Diofior au Sénégal et de la convention de partenariat à intervenir entre Diofior et Panazol. Il précise que cette démarche s'inscrit notamment dans le programme d'actions Ville Amie des Enfants, au titre de la promotion de la solidarité internationale.

Cette convention a pour but d'établir des relations durables entre les deux communes, à partir d'échanges, fondés sur la notion d'intérêt réciproque, animés d'un esprit d'ouverture et de solidarité internationale basés sur la connaissance mutuelle et traitant des sujets suivants :

- **L'éducation et la formation professionnelle**
- **La Petite enfance et la jeunesse,**
- **Le sport et la culture**
- **Les activités économiques et commerciales**
- **Les technologies de l'information et de la communication**
- **L'Environnement (gestion des déchets, assainissement, adduction en eau potable...)**
- **La santé et l'action sociale**
- **Le renforcement des capacités d'administration de la collectivité (état civil...)**
- **La prise en compte du handicap**

Afin d'engager cette coopération décentralisée et d'accompagner ce programme sur le terrain, Monsieur le Président propose à l'Assemblée de passer une convention de partenariat avec l'Association OBJECTIF DIOFIOR DÉVELOPPEMENT précisant les modalités de mise en œuvre des actions.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des termes de la convention et après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ,

- **Décide** d'approuver la convention de partenariat avec l'Association OBJECTIF DIOFIOR DÉVELOPPEMENT, annexée à la présente délibération

- **Donne** pouvoir au Maire pour signer ladite convention ainsi que les pièces s'y rattachant.

Séance levée à 20H30

Le secrétaire de séance,



**Martine GONTIER**



Le Maire,

**Jean-Paul DURET.**